

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1048

24 avril 2014

SOMMAIRE

Allianz Finance VII Luxembourg S.A.	50302	Lunar Altrincham S.à r.l.	50287
Artic Investments S.A.	50302	Mail Order Fly S.A.	50294
Big Kids S.A.	50259	Maritime Holdings Lu S.à r.l.	50282
D. Lighting & Design S.A.	50280	Marnix S.A.	50303
Domaines et Châteaux S.à r.l.	50260	Mille Lacs LU S.à r.l.	50289
EPF Acquisition Co 3 S.à r.l.	50287	Nexcentrica Investments Sàrl	50301
Eurotrade S.A.	50280	Ruffer SICAV	50303
Feri Trust (Luxembourg) S.A.	50304	Sberbank AM UCITS Fund	50303
G.Lux S.à r.l.	50304	SHCO 46 S.à r.l.	50262
Infra-Invest 2	50297	Trasteel Holding S.A.	50295
Italiani.lu	50300	UniCredit Luxembourg S.A.	50297
Jibaldis S.A.	50300	V-Chain	50297
Jog S.à r.l.	50300	VEROMAXIS S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF"	50296
Kaluga Investments	50262	Vignola Packaging	50296
KH Kaufhaus Beteiligung S.à r.l.	50301	Wilux S.à r.l.	50258
Liberty Optic Product	50301		
Lilou Investments S.à r.l.	50302		

Wilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 155A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.596.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "LUXTOM S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 15, rue du Marché-aux-Herbes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146623,

ici représentée par Madame Charlotte SON, employée, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "WILUX S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8009 Strassen, 155A, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146596, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1290 du 4 juillet 2009,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille euros (40.000,- EUR) à cent quatre-vingt-dix mille euros (190.000,- EUR) par la création et l'émission de sept cent cinquante (750) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de deux cents euros (200,- EUR) chacune.

Souscription - Libération

Ensuite, l'Associée Unique, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire aux sept cent cinquante (750) parts sociales nouvellement émises et de les libérer intégralement moyennant apport en nature consistant en une partie d'une créance à hauteur de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), détenue par l'Associée Unique à l'encontre de la Société (la "Créance").

La Créance est prouvée par un bilan intermédiaire de la Société au 30 novembre 2014 (le "Bilan Intermédiaire").

La valeur de la Créance a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat émis en date du 23 janvier 2014 par la gérance (le "Certificat de Gérance") de la Société, qui montre que la valeur de la Créance apportée à la Société représente au moins cent cinquante mille euros (150.000,- EUR).

Le Certificat de Gérance et le Bilan Intermédiaire, après avoir été signés "ne varietur" par la Mandataire et le notaire, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 6. Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-dix mille euros (190.000,- EUR), représenté par neuf cent cinquante (950) parts sociales avec une valeur nominale de deux cents euros (200,- EUR) chacune."

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de donner à la Société la possibilité de racheter ses propres parts sociales et de modifier, à cet effet, l'article 7 des Statuts comme suit:

" Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

La répartition du bénéfice en ce compris le boni de liquidation se fera suivant les conventions particulières intervenues entre les associés.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

La Société peut, toutefois, lorsque la gérance considère que cela est dans l'intérêt de la Société, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la Société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par la gérance."

Quatrième résolution

Dans le but d'accorder à la gérance la possibilité de payer des dividendes intérimaires, l'Associée Unique décide de modifier l'article 17 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Les pertes, s'ils en existent seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Nonobstant les dispositions précédentes, la gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les associés.”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2014. LAC/2014/4850. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 février 2014.

Référence de publication: 2014027033/91.

(140031996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Big Kids S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue du Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 168.407.

L'an deux mille quatorze.

Le treize février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BIG KIDS S.A., avec siège social à L-4130 Esch-sur-Alzette, 75, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 168.407 (NIN 2012 2206 506)

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 13 mars 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1373 du 2 juin 2012, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER en date du 22 octobre 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3068 du 4 décembre 2013,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un Euros (€ 31.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Steve KIEFFER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de cette liste de présence que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un Euros (€ 31.-) chacune, représentant l'intégralité du capital souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-2441 Luxembourg, 330, rue du Rollingergrund.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (alinéa 1^{er}).** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg."

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée générale, celle-ci prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société d'Esch-sur-Alzette à Luxembourg et de fixer la nouvelle adresse à -2441 Luxembourg, 330, rue du Rollingergrund.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (alinéa 1^{er}).** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. KIEFFER, M. FUNCK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 février 2014. Relation: ECH/2014/327. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014027114/51.

(140033016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Domaines et Châteaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 184.647.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onze février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur François Bersou, demeurant à 11, rue du Nord, L-2229 Luxembourg,

2. Monsieur Nicolas Motte dit Falisse, demeurant à 12, Laie aux faons, B-1300 Limal,

3. Monsieur Jean-Michel Charland, demeurant à 178 J, Chaussée de Drogenbos, B-1180 Bruxelles,

Les comparants sub 2. à 3. sont ici représentés par Monsieur François Bersou, prénommé,

En vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les comparants et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la vente de vins en courtage (commissions sur vente à des acheteurs internationaux), l'importation et la vente de vins sur le territoire luxembourgeois et à l'export, l'exploitation d'un magasin.

Elle peut en outre faire toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Domaines et Châteaux S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLE EUROS EUROS (EUR 15.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de QUINZE EUROS (EUR 15,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, la Société continuera entre les associés survivants et les héritiers ou ayants droit de l'associé décédé ou, le cas échéant, le conjoint survivant, sous réserve de leur agrément par les associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales appartenant aux survivants.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les parts sociales sont attribuées comme suit:

1. Monsieur François Bersou, prénommé, deux cent quatre-vingt-cinq parts sociales	425
2. Monsieur Nicolas Motte dit Falisse, prénommé, cent vingt-cinq parts sociales	125
3. Monsieur Jean-Michel Charland, prénommé, trois cent cinq parts sociales	450
TOTAL: mille parts sociales	1.000

Toutes ces parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. - Le siège social est établi à L-2670 Luxembourg, 30, Boulevard de Verdun.
2. - Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur François Bersou, demeurant à 11, rue du Nord, L-2229 Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BERSOU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 février 2014. Relation: LAC/2014/6822. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014027163/101.

(140032939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

**Kaluga Investments, Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 46 S.à r.l.).**

Capital social: GBP 10.375,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.266.

In the year two thousand and thirteen, the twenty-seventh day of December,

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

1) Elliott International L.P., registered as a limited partnership under the laws of the Cayman Islands with registered number CR-10177, acting by Elliott International Capital Advisors Inc., as Attorney-in-Fact, authorized to act and sign on its behalf independently,

being the holder of eight thousand one hundred and twenty-five (8,125) shares,

here represented by Maître Codrina Constantinescu, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on 24 December 2013; and

2) Wakefield Securities LLC, registered as a limited liability company incorporated and existing under the laws of the United States of America, whose registered office is at 1209, Orange Street, Corporation Trust Center building, USA - DE 19801 Wilmington, Delaware, United States of America and registered with the State of Delaware Trade and Companies Register under number 5216625,

being the holder of four thousand three hundred seventy-five (4,375) shares,

here represented by Maître Codrina Constantinescu, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on 24 December 2013.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of SHCO 46 S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), with registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.266 (the "Company").

The appearing parties representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Change of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pound (GBP);
2. Conversion of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1.-) into ten thousand three hundred seventy-five (10,375) shares having a par value of one British Pound (GBP 1.-);

3. Change of the name of the Company and restatement of article 1 of the articles of association that shall now be stated as follows:

"There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name "Kaluga Investments" (hereinafter the "Company") which shall have the status of a securitisation company (*société de titrisation*) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitisation Law") and shall be subject to and governed by the Securitisation Law, the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law") as well as by the present articles of association."

4. Restatement of article 3 of the articles of association of the Company that shall now be stated as follows:

3.1. The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of association, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

3.2. The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

3.3. The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

3.4 The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks."

5. Restatement of article 5 of the articles of association of the Company that shall now be stated as follows:

5.1. The Company's share capital is set at ten thousand three hundred seventy-five British Pounds (GBP 10,375.-) represented by ten thousand three hundred seventy-five (10,375) shares having a par value of one British Pound (GBP 1.-) each. Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

- 5.2.** Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

6. Full restatement of the articles of association of the Company; and

7. Miscellaneous.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First Resolution

The Meeting resolves to change the currency of the Company's share capital from euro (EUR) to British Pound (GBP) and to fix the conversion rate at zero point eighty-three British Pounds (GBP 0.83) for one euro (EUR 1.-).

Second resolution

The Meeting resolves to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1.-) into ten thousand three hundred seventy-five (10,375) shares having a par value of one British Pound (GBP 1.-) out of which six thousand seven hundred forty-three zero point seventy-five (6,743.75) shares are held by Elliott International, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at South Church Street, Uglad House building, KY-KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Trade and Companies Register under number CR-10177 and three thousand six hundred thirty-one zero point twenty-five (3,631.25) shares are held by Wakefield Securities LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the United States of America, whose registered office is at 1209, Orange Street, Corporation Trust Center building, USA -DE 19801 Wilmington, Delaware, United States of America and registered with the State of Delaware Trade and Companies Register under number 5216625.

Third resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company to "Kaluga Investments" and to restate article 1 of the articles of association of the Company that shall now read as follows:

"There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Kaluga Investments" (hereinafter the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitisation Law") and shall be subject to and governed by the Securitisation Law, the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law") as well as by the present articles of association."

Fourth resolution

The Meeting resolves to restate article 3 of the articles of association of the Company that shall now be read as follows:

3.1. The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of association, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

3.2. The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

3.3. The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

3.4. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks."

Fifth resolution

The Meeting resolves to restate article 5 of the articles of association of the Company that shall now be read as follows:

5.1. The Company's share capital is set at ten thousand three hundred seventy-five British Pounds (GBP 10,375.-) represented by ten thousand three hundred seventy-five (10,375) shares having a par value of one British Pound (GBP 1.-) each. Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Sixth resolution

The Meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company so as to be read as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Kaluga Investments" (hereinafter the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitisation Law") and shall be subject to and governed by the Securitisation Law, the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law") as well as by the present articles of association.

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of association, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

3.2 The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

3.3 The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

3.4 The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.5 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares - Compartments

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at ten thousand three hundred seventy-five British Pounds (GBP 10,375.-) represented by ten thousand three hundred seventy-five (10,375) shares having a par value of one British Pound (GBP 1.-) each. Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into whole shares or fractions of shares, each of them having the same par value. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

6.2 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.4 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.5 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.6 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.7 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least. No consent will be required where the shares are transferred either to heirs compulsory entitled to a portion of the estate or to the surviving spouse.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

Art. 9. Compartments.

9.1 The board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the "Compartment" or the "Compartments"). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers creating such Compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the board of managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party.

9.2 As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment. The board of managers of the Company shall indicate in its resolution, with respect to a specific liability, the assets it finances and the Compartment to which this asset belongs. Any documentation signed by the board of managers or any other authorized person must bear a reference to the name of the concerned Compartment(s), except if such documentation does not relate to a specific Compartment but to the Company in general.

9.3 Unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the board of managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors

whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

9.4 Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

9.5 The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

Art. 10. Debt Securities. The managers of the Company may decide to issue any kind of debt instruments, the terms and condition of which shall be set forth in the relevant terms and conditions.

C. General meeting of shareholders

Art. 11. Powers of the general meeting of shareholders.

11.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

11.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

11.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

11.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 12. Convening general meetings of shareholders.

12.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

12.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

12.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

12.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 13. Conduct of general meetings of shareholders -vote by resolution in writing.

13.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

13.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

13.3 Quorum and vote

13.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

13.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

13.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

13.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons

taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

13.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

13.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 14. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 15. Minutes of general meetings of shareholders.

15.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

15.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

15.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 16. Powers of the board of managers.

16.1 The Company is managed by one (1) or several managers. If several managers are appointed, they will constitute a board which shall be composed of one (1) or several class A managers (the "Class A Managers") and one (1) or several class B managers (the "Class B Managers"). The manager(s) need not to be shareholder(s).

16.2 Several managers form the board of managers.

16.3 If the Company is managed by one (1) manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles, a reference to the "board of managers" used in these articles is to be construed as a reference to the "sole manager".

16.4 The Board is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the law or by these articles, as the case may be, to the general meeting of shareholders.

16.5 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one (1) or more agents, whether shareholders or not, by (i) the sole manager, or as the case may be (ii) any Class A Manager or any Class B Manager.

Art. 17. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 18. Election and removal of managers and term of the office.

18.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

18.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

18.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 19. Vacancy in the office of a manager.

19.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

19.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

19.3 Subject to the articles of association and the Companies Law, each manager may appoint for a given Board meeting an alternate for himself or herself, subject that a manager may only appoint an alternate that is himself or herself also a manager.

Art. 20. Convening meetings of the board of managers.

20.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

20.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 21. Conduct of meetings of the board of managers.

21.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore with the approval of a majority of votes of the members present or represented at such meeting of the board of managers.

21.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

21.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

21.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

21.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

21.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

21.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 22. Minutes of meetings of the board of managers.

22.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

22.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

22.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 23. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the sole signature of the sole Manager, or (ii) the joint signatures of any one (1) Class A Manager and any one (1) Class B Manager, save for administrative matters, where the Company is bound towards third parties by the single signature of any Manager but only for transactions up to an amount of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.-) on a transaction basis and up to an amount of one hundred thousand British Pounds (GBP 100,000.-) on an annual aggregate basis, or (iii) by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with the articles of association.

D. Supervision

Art. 24. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

24.1 The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the board of managers and remunerated by the Company.

24.2 The independent auditor shall fulfill all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

E. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 25. Financial year. The Company's financial year shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the following year.

Art. 26. Profits.

26.1 Each year on 31 December, the accounts are closed and the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the Companies Law. Each shareholder may inspect such inventory and balance sheet at the Company's registered office.

26.2 On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, the result of each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

26.3 From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

26.4 The general meeting of shareholder(s) shall determine how the balance of net profits shall be disposed of and from time to time shall declare, or authorise the manager(s) to pay, dividends and distributions in respect of such amounts.

26.5 Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the sole manager or if there are more than one by the board of managers shall determine from time to time.

26.6 Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by these articles of association.

26.7 The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

Art. 27. Interim dividends - Share premium.

27.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

27.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

F. Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

28.2 Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion of the shares of the Company held by them.

G. Governing law

Art. 29. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Law, as amended.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1.300.-).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de décembre,

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) Elliott International L.P., un limited partnership, dûment établi et existant valablement selon les lois des Iles Cayman enregistré sous le numéro CR-10177, représenté par Elliott International Capital Advisors Inc., agissant en tant que Attorney-in-Fact, autorisé d'agir dans cette capacité et de signer pour son compte de manière indépendante;

étant le détenteur de huit mille cent vingt-cinq (8,125) parts sociales,

dûment représenté par Maître Codrina Constantinescu, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à New York le 24 décembre 2013.

2) Wakefield Securities LLC, un limited partnership, dûment établi et existant valablement selon les lois des Etats-Unis ayant son siège social au 1209, Orange Street, Corporation Trust Center building, USA - DE 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis et enregistré auprès du Registre du Commerce de l'Etat de Delaware sous le numéro 5216625,

étant le détenteur de quatre mille trois cent soixante-quinze (4,375) parts sociales,

dûment représenté par Maître Codrina Constantinescu, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à New York le 24 décembre 2013.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire resteront annexées au présent acte afin d'être soumises en même temps aux autorités d'enregistrement.

Lesdites parties comparantes sont les associés de SHCO 46 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent Euro (EUR 12,500.-), ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.266 (la «Société»).

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé aux formalités de convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la devise du capital social de la Société de l'euro (EUR) à la Livre sterling (GBP);

2. Conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) en dix mille trois cent soixante-quinze (10.375) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-);

3. Changement de la dénomination sociale de la Société et modification de l'article 1 des statuts qui doit dorénavant avoir la teneur suivante:

«Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Kaluga Investments» (ci-après la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée (la «Loi sur la Titrisatio») et qui sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»), ainsi que par les présents statuts.»

4. Modification de l'article 3 des statuts de la Société qui doivent dorénavant avoir la teneur suivante:

« **3.1.** La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation, conformément à la Loi sur la Titrisation, et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ainsi que les risques résultants des obligations assumées par des tiers ou relatifs à toutes ou partie des activités de tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La

Société assumera ces risques en acquérant des actifs, en garantissant des obligations ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra également céder, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, ou disposer des créances et actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

3.2. La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres titres. La Société peut accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

3.3. La Société pourra effectuer tout investissement ou opération de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société ne pourront être cédés qu'en conformité avec les dispositions régissant les titres émis en vue de financer l'acquisition de tels biens.

3.4. La Société pourra mettre en oeuvre, de manière habituelle, toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements, y compris toute technique ou instrument créé afin de protéger la Société contre des risques de crédit, des fluctuations de taux de change, des fluctuations des taux d'intérêts et tout autre risque.»

5. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société qui doit dorénavant avoir la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé en la somme de dix mille trois cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 10.375,-) représenté par dix mille trois cent soixante-quinze (10.375) parts sociales, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune. Conformément aux dispositions de la loi, le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution des associés adoptée suivant la manière requise pour une modification des présents statuts.

5.2. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

6. Refonte complète des statuts de la Société; et

7. Divers

L'Assemblée a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Assemblée décide de changer la devise du capital social de la Société de l'euro (EUR) à la Livre Sterling (GBP) et de fixer le taux de conversion à zéro virgule quatre-vingt-trois Livres Sterling (GBP 0,83) pour un euro (EUR 1,-).

Seconde Résolution

L'Assemblée décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) en dix mille trois cent soixante-quinze (10.375) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-), parmi lesquelles six mille sept cent quarante-trois zéro virgule soixante-quinze (6.743,75) parts sociales sont détenues par Elliott International, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à South Church Street, Uglad House building, KY-KY1-1104 Grand Cayman, Iles Caïman et immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des Iles Caïman sous le numéro CR-10177 et trois mille six cent trente et un zéro virgule vingt-cinq (3.631,25) parts sociales détenues par Wakefield Securities LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209, Orange Street, Corporation Trust Center building, USA - DE 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 52166225.

Troisième Résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en «Kaluga Investments» et de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui doit dorénavant avoir la teneur suivante:

«Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Kaluga Investments» (ci-après la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée (la «Loi sur la Titrisation») et qui sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»), ainsi que par les présents statuts.»

Quatrième Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

« **3.1.** La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation, conformément à la Loi sur la Titrisation, et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ainsi que les risques résultants des obligations assumées par des tiers ou relatifs à toutes ou partie des activités de tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société assumera ces risques en acquérant des actifs, en garantissant des obligations ou en s'engageant par tout autre

moyen. Elle pourra également céder, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, ou disposer des créances et actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

3.2. La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres titres. La Société peut accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

3.3. La Société pourra effectuer tout investissement ou opération de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société ne pourront être cédés qu'en conformité avec les dispositions régissant les titres émis en vue de financer l'acquisition de tels biens.

3.4. La Société pourra mettre en oeuvre, de manière habituelle, toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements, y compris toute technique ou instrument créé afin de protéger la Société contre des risques de crédit, des fluctuations de taux de change, des fluctuations des taux d'intérêts et tout autre risque.»

Cinquième Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé en la somme de dix mille trois cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 10.375,-) représenté par dix mille trois cent soixante-quinze (10.375) parts sociales, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune. Conformément aux dispositions de la loi, le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution des associés adoptée suivant la manière requise pour une modification des présents statuts.

5.2. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Sixième Résolution

L'Assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société pour leur donner désormais la teneur suivante:

Dénomination - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Kaluga Investments» (ci-après la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée (la «Loi sur la Titrisation») et qui sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute en temps voulu et sans cause par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée suivant la manière requise pour une modification de ces statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation, conformément à la Loi sur la Titrisation, et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ainsi que les risques résultants des obligations assumées par des tiers ou relatifs à toutes ou partie des activités de tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société assumera ces risques en acquérant des actifs, en garantissant des obligations ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra également céder, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, ou disposer des créances et actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

3.2 La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres titres. La Société peut accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

3.3 La Société pourra effectuer tout investissement ou opération de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société ne pourront être cédés qu'en conformité avec les dispositions régissant les titres émis en vue de financer l'acquisition de tels biens.

3.4 La Société pourra mettre en oeuvre, de manière habituelle, toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements, y compris toute technique ou instrument créé afin de protéger la Société contre des risques de crédit, des fluctuations de taux de change, des fluctuations des taux d'intérêts et tout autre risque.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Le siège social peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée suivant la manière requise pour une modification de ces statuts.

4.4 La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tout autre pays par décision du conseil de gérance.

4.5 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

A. Capital social - Parts - Registre des associés - Propriété et transfert des parts - Compartiments

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé en la somme de dix mille trois cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 10.375,-) représenté par dix mille trois cent soixante-quinze (10.375) parts sociales, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune. Conformément aux dispositions de la loi, le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution des associés adoptée suivant la manière requise pour une modification des présents statuts.

5.2 Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales entières ou en fractions de parts sociales, chacune ayant la même valeur nominale. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

6.2 Les fractions de parts sociales auront les mêmes droits que les parts sociales entières, sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs parts sociales ne pourront voter que si le nombre des fractions de parts sociales peut être réuni en une ou plusieurs parts sociales. Dans le cas où des fractions de parts sociales ne pourront pas être réunies en une part sociale entière, celles-ci ne pourront pas voter.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associé(s), avec un maximum de quarante (40) associés, sauf disposition contraire de la loi.

6.4 Les droits d'un associé sur les profits et les actifs de la Société est proportionnel au nombre de parts qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.5 La mort, l'incapacité légale, la faillite, la déconfiture ou tout évènement similaire affectant l'associé unique, le cas échéant, ne met pas fin à la Société.

6.6 La Société peut racheter ses propres parts étant entendu que ces parts rachetées sont immédiatement annulées et le capital social réduit en conséquence.

6.7 Les parts de la Société sont émises sous une forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société où il sera consultable par les associés. Le registre des associés contiendra notamment le nom de chaque associé, son adresse ou le lieu de son siège principal, le nombre de parts qu'il détient dans la Société, toute indication d'un transfert des parts, la date de notification ou d'acceptation par la Société dudit transfert conformément aux présents statuts et les termes et conditions de toute garantie ou sûreté prise sur ces parts.

7.2 Chaque associé notifie à la Société par courrier recommandé son adresse et tout changement de celle-ci. La Société utilisera et se fierà à la dernière adresse indiquée par l'associé.

Art. 8. Propriété et transfert des parts.

8.1 La preuve de la propriété des parts est établie par l'inscription de l'associé dans le registre des associés. Des certificats d'inscription dans le registre des associés sont émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux des membres du conseil de gérance ou par le gérant unique, le cas échéant, à la demande et à la charge de l'associé le demandant.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des parts. En cas de copropriété, les copropriétaires désigneront un représentant unique vis-à-vis de la Société. La Société peut suspendre l'exercice des droits attachés à la part détenue en copropriété tant qu'un représentant unique n'aura pas été désigné.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés existants. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés, y compris de l'associé cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sous réserve de toute disposition contraire dans la loi, les parts sociales

ne peuvent être cédées pour cause de décès à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants. Aucun consentement ou agrément n'est requis lorsque les parts sont transférés aux héritiers légalement bénéficiaires d'une partie du patrimoine en succession ou à l'époux(se) survivant(e).

8.4 Tout transfert de parts sera formalisé en la forme d'un contrat de transfert conclu sous seing privé ou par acte authentique, le cas échéant, et ce transfert ne deviendra effectif et opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification et acceptation du transfert par la Société, et inscription par l'un quelconque des membres du conseil de gérance du transfert dans le registre des associés.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de tout gérant, peut accepter et inscrire dans le registre des associés tout transfert relatif à toute correspondance ou à tout autre document établissant le consentement du cédant et du bénéficiaire.

Art. 9. Compartiments.

9.1 Le conseil de gérance de la Société peut créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiment»). À chaque Compartiment devra, sauf disposition contraire des résolutions du conseil de gérance lors de la constitution d'un tel Compartiment, correspondre une partie distincte des actifs et du passif. La résolution du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, lieront les tiers, à compter de la date de la résolution.

9.2 Dans les rapports avec les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être considéré comme une entité séparée. Les droits des associés et des créanciers de la Société (i) qui ont, lorsqu'ils sont entrés en vigueur, été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf dispositions contraires dans la résolution du conseil de gérance qui a créé un tel Compartiment, strictement limités aux actifs de ce Compartiment et ceux-ci seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les associés et créanciers, dont les droits ne sont pas directement liés à un Compartiment spécifique de la Société, n'ont aucun droit à faire valoir sur les actifs de ce Compartiment. Le conseil de gérance de la Société indiquera dans sa résolution, pour chaque passif, les actifs qu'il finance et le Compartiment auquel cet actif appartient. Tout contrat ou document signé par le conseil de gérance ou toute personne mandatée pour le faire doit indiquer le nom du ou des Compartiment(s) concerné(s), exception faite si ledit contrat ou document ne concerne pas un Compartiment en particulier mais l'ensemble de la Société.

9.3 Sauf s'il en est disposé autrement dans la résolution du conseil de gérance de la Société qui a créée un tel Compartiment, aucune résolution du conseil de gérance de la Société ne pourra être prise en vue de modifier la résolution qui a créée un tel Compartiment ou toute autre décision affectant directement les droits des associés et des créanciers dont les droits sont rattachés ou liés à ce Compartiment, sans le consentement préalable de l'ensemble des associés ou des créanciers dont les droits sont rattachés ou liés à ce Compartiment. Toute décision du conseil de gérance prise en violation de cette disposition est nulle.

9.4 Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans qu'une telle liquidation ne résulte en la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

9.5 La Société peut émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, actifs ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories de parts.

Art. 10. Titres de Dette. Le conseil de gérance peut décider d'émettre toutes sortes d'instruments de dette, dont les termes et conditions seront déterminés en temps voulu.

B. Assemblée générale des associés

Art. 11. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

11.1 Les associés exercent leurs droits collectivement lors des assemblées générales des associés, celles-ci constituent l'un des organes de la Société.

11.2 Si la Société n'a qu'un seul associé, ledit associé exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés. Auquel cas, lorsque le terme "associé" unique n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, toute référence à "l'assemblée générale des associés" doit être interprétée comme une référence à "l'associé unique".

11.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

11.4 En cas de pluralité d'associés, et si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25), au lieu de tenir des assemblées générales des associés, ces derniers peuvent aussi voter par résolution circulaire, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront de la même manière à ces votes par résolution circulaire.

Art. 12. Convocation de l'assemblée générale des associés.

12.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, le réviseur d'entreprises, le cas échéant, et par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital

social, le cas échéant, pour être tenue aux lieux et à la date indiqués dans l'avis de convocation d'une telle assemblée générale.

12.2 Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés devra être tenue dans la ville où la Société dispose de son siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. L'assemblée générale des associés doit être tenue dans les six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

12.3 L'avis de convocation de toute assemblée générale des associés doit contenir la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée générale et doit être envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception au moins huit (8) jours avant la date de tenue de l'assemblée générale.

12.4 Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des associés et déclarent avoir été informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 13. Conduite de l'assemblée générale des associés.

13.1 Un bureau de l'assemblée générale doit être constitué à chaque assemblée générale des associés, et composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire que ces membres du bureau soient actionnaires ou membres du conseil de gérance. Le bureau doit particulièrement s'assurer que l'assemblée générale est tenue en accord avec les règles applicables, et, en particulier, en accord avec les règles relatives à la convocation, aux majorités requises, aux calculs des votes et à la représentation des associés.

13.2 Une liste de présence doit être tenue à chaque assemblée générale des associés.

13.3 Quorum et règles de vote

13.3.1 Chaque part donne droit à une (1) voix.

13.3.2 Sous réserve de toute disposition contraire dans la loi ou les présents statuts, les résolutions en assemblée générale sont valablement adoptées par une majorité d'associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital à la première convocation. Si une telle majorité n'est pas atteinte à la première convocation, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois. À la seconde convocation, les résolutions seront valablement adoptées à une majorité des votes valablement exprimés, sans tenir compte du pourcentage du capital représenté.

13.4 Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associée ou non, comme son mandataire par écrit dans un document signé et transmis par courrier, fax, courrier électronique ou par toute autre moyen de communication, une copie d'un tel document étant une preuve suffisante du mandat. Une personne peut représenter plusieurs ou même l'ensemble des associés.

13.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée générale de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à l'assemblée générale, est réputé être présent pour le calcul du quorum et des majorités de vote.

13.6 Tout associé peut voter à une assemblée générale des associés à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans l'avis de convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale, l'ordre du jour, les propositions soumises au vote de l'assemblée générale, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer son abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

13.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les associés pour prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 14. Modification des statuts. Sous réserve des dispositions prévues par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une résolution prise en assemblée générale des associés, adoptée par (i) une majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

Art. 15. Procès-verbal des assemblées générales des associés.

15.1 Le bureau de l'assemblée générale des associés doit dresser un procès-verbal de l'assemblée générale qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée générale ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

15.2 L'associé unique, le cas échéant, dresse et signe le procès-verbal de ses résolutions.

15.3 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux à produire au cours de procédures judiciaires ou à produire par devant des tiers devra être certifié conforme à l'original par le notaire ayant été dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée générale aura été enregistré dans acte authentique ou devra être signé par le président du conseil de gérance, par deux membres du conseil de gérance ou par le gérant unique, le cas échéant.

C. Gérance

Art. 16. Pouvoirs du conseil de gérance.

16.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance, lequel devra être composé d'un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et d'un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»). Les gérants ne sont pas tenus d'être des Associés.

16.2 Plusieurs gérants constituent le conseil de gérance.

16.3 Lorsque la Société est gérée par un (1) gérant, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» dans les statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

16.4 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts, selon le cas, à l'assemblée générale des associés.

16.5 Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des sujets déterminés à un (1) ou plusieurs agents, bien qu'associés ou non, par (i) le gérant unique, et selon le cas qui sera soit (ii) tout Gérant de Catégorie A ou tout Gérant de Catégorie B.

Art. 17. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président du conseil de gérance. Il peut également élire un secrétaire qui n'est pas nécessairement un membre du conseil de gérance ou un associé.

Art. 18. Election, révocation et durée du mandat des gérants.

18.1 Les gérants sont élus par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leurs mandats.

18.2 Chaque gérant peut être révoqué à n'importe quel moment sans justification ou motif par l'assemblée générale des associés. Un gérant, qui serait aussi associé de la Société, ne peut être exclu du vote portant sur sa propre révocation.

18.3 Chaque gérant restera en poste tant qu'un successeur n'aura pas été désigné. Tout gérant peut être reconduit pour des mandats successifs.

Art. 19. Vacance d'un poste de Gérant.

19.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

19.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

19.3 Sous réserves des dispositions des présents statuts et de la Loi sur les Sociétés Commerciales, chaque gérant peut nommer pour un conseil de gérance déterminé, un remplaçant, sous réserve que ce gérant ne nomme qu'un remplaçant qui soit lui-même également gérant.

Art. 20. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

20.1 Le conseil de gérance se réunit à la demande de son président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans la convocation conformément au paragraphe ci-dessous.

20.2 Les convocations écrites aux réunions du conseil de gérance doivent être communiquées aux gérants vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la tenue d'une de ces réunions par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation n'est pas requise si chaque membre du conseil de gérance de la Société donne son accord par écrit, que ce soit sous la forme d'un courrier original, d'une télécopie, d'un courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de ce document signé étant une preuve suffisante de cet accord. Aucune convocation préalable n'est nécessaire dans l'hypothèse où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance ou dans l'hypothèse de résolutions circulaires conformément aux présents statuts.

Art. 21. Conduite des réunions du conseil de gérance.

21.1 Le président du conseil de gérance doit présider chaque réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance nomme un autre gérant comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

21.2 Quorum

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si la moitié des gérants sont présents ou représentés à chaque réunion du conseil.

21.3 Vote

Les décisions sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président n'a pas de voix prépondérante.

21.4 Tout gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en nommant tout autre gérant comme son mandataire par procuration écrite transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de ce document étant une preuve suffisante du mandat. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

21.5 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à cette réunion, est réputé être présent pour le calcul du quorum et des majorités de vote. Une réunion du conseil de gérance tenue par de tels moyens est réputée être tenue au siège social de la Société.

21.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité adopter des résolutions circulaires écrites qui auront les mêmes effets que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance valablement convoquée et tenue. De telles résolutions circulaires sont adoptées lorsqu'elles sont signées et datées par tous les gérants sur un même document ou sur plusieurs exemplaires du document, une copie d'une telle signature envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication étant une preuve suffisante de celle-ci. Le document unique comprenant toutes les signatures ou l'ensemble des exemplaires signés du document, le cas échéant, constitue l'instrument faisant preuve de l'adoption des résolutions, et la date de prise d'effet sera celle de la date de la dernière signature.

21.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui entrerait en conflit avec les intérêts de la Société doit informer le conseil de gérance d'un tel conflit d'intérêts, et cette déclaration doit être enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne doit prendre part ni aux discussions relatives à cette transaction ni au vote qui lui est lié. Lorsque la Société a un gérant unique, et que ce gérant unique a, directement ou indirectement, un intérêt dans une transaction conclue entre lui et la Société qui entrerait en conflit avec les intérêts de la Société, ce conflit d'intérêts doit être enregistré dans la résolution concernant cette transaction. Le présent article 20.7 ne trouve pas lieu à s'appliquer aux opérations courantes passées dans des conditions normales.

Art. 22. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

22.1 Le secrétaire ou, si aucun secrétaire n'a été nommé, le président, rédige le procès-verbal de chaque réunion du conseil de gérance, qui sera signé par le président et le secrétaire, le cas échéant.

22.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe ses résolutions.

22.3 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux à produire au cours de procédures judiciaires ou à produire par devant des tiers devra être signé par le président du conseil de gérance, par deux de ses membres ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 23. Relations avec les tiers. La Société est engagée envers les tiers dans tous les domaines par (i) la seule signature du gérant unique, ou (ii) les signatures conjointes d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B, à l'exception des matières administratives, où la Société est engagée envers les tiers par la signature individuelle de tout gérant mais seulement pour les transactions jusqu'à un montant égal à l'équivalent en de vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-) sur une base de transaction et jusqu'à un montant égal à l'équivalent en Livres Sterling de cent mille Livres Sterling (GBP 100.000,-) sur une base annuelle globale, ou (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux Statuts.

D. Surveillance

Art. 24. Réviseurs d'entreprises.

24.1 Les données comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil de gérance et rémunéré par la Société.

24.2 Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés Commerciales et par la Loi sur la Titrisation.

E. Exercice - Bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 25. Exercice financier. L'exercice financier de la Société débute le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 26. Bénéfices.

26.1 Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant unique ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs d'actif et de passif de la Société, le bilan et le compte de résultats conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales. Tout associé peut prendre communication de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

26.2 Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales et aux pratiques comptables habituelles), la Société doit déterminer à la fin de chaque exercice financier, le résultat de chaque Compartiment qui sera déterminé de la manière suivante:

Le résultat de chaque Compartiment consistera dans la différence faite entre l'ensemble des revenus, profits et autres recettes payées ou dues de tout autre manière en lien avec le Compartiment concerné (incluant les plus-values, boni de liquidation ainsi que la distribution de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, taxes et autres transferts de fonds encourus par la Société durant cet exercice et qui peut de manière régulière et raisonnable être attribuée à la gestion, aux opérations de ce Compartiment (incluant les frais, coûts, l'impôt sur les sociétés et les plus-values ainsi que les frais relatifs à la distribution de dividende).

26.3 Sur le bénéfice net annuel, il sera prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social, auquel cas ce prélèvement ne sera plus obligatoire conformément à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 5 des présents statuts.

26.4 L'assemblée générale des associés détermine l'affectation des bénéfices nets et, périodiquement, procède ou autorise le conseil de gérance à payer des dividendes et distributions dans la limite de ces montants.

26.5 Les versements de dividendes aux associés se feront à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions de dividendes seront payées dans la devise et au moment et au lieu que le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera en temps voulu.

26.6 Des acomptes sur dividendes ou dividendes intérimaires pourront être distribués, conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales, sur base d'un bilan préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance et démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant précisé que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin de du dernier exercice financier, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales ou aux présents statuts.

26.7 L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions déterminées par l'assemblée générale.

Art. 27. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

27.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires, sous réserve (i) qu'un bilan intermédiaire ait été préparé faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles, (ii) que le montant à distribuer n'excède pas les profits réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales ou aux présents statuts, et que (iii) le réviseur d'entreprises de la Société, le cas échéant, ait indiqué dans son rapport au conseil de gérance que les deux conditions précédentes ont été respectées.

27.2 Toute prime d'émission, le cas échéant, peut être librement distribuée aux associés selon une résolution adoptée par le conseil de gérance ou par l'assemblée générale des associés, sous réserve des dispositions légales concernant l'intangibilité du capital social et de la réserve légale.

F. Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s), nommé(s) par l'assemblée générale des associés se prononçant sur la liquidation de la Société, et qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

28.2 Sous réserve de toute disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société. Le boni résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

G. Loi applicable

Art. 29. Loi applicable. Les présents statuts seront régis et interprétés par et conformément à la loi luxembourgeoise. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales et de la Loi sur la Titrisation, telles que modifiées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société en lien avec sa constitution sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par cet acte qu'à la requête des parties comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, état et demeure, lesdites parties comparantes ont signé ensemble le présent acte avec le notaire.

Signé: C. CONSTANTINESCU, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15897. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014027472/964.

(140032896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

**Eurotrade S.A., Société Anonyme,
(anc. D. Lighting & Design S.A.).**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 171.020.

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois de février.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme D. Lighting & Design S.A., avec siège social à L-9706 Clervaux, 2A, Route d'Eselborn, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 171020, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2334 du 19 septembre 2012.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry Bichel, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 2 rue Gabriel Lippmann,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, salarié, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Bichel, prénommé.

Monsieur le président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1° Modification de la dénomination en «EUROPTRADE S.A.»

2° Transfert du siège social vers L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss et modification de l'article 1^{er} des statuts.

3° Modification de l'objet social de la Société et en conséquence modification de l'article 2 des statuts comme suit:

Art. 2. «La Société a pour objet le commerce de gros et de détail. Elle pourra importer, exporter, acheter, vendre ou louer tous biens meubles.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).»

4° Révocation du commissaire aux comptes D2T SERVICES S.A.

5° Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes FOP CONSEIL & EXPERTISE S. A.

6° Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence. Les procurations éventuelles émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été signées ne varietur par les actionnaires présents et représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

III. Qu'il résulte de la liste de présences que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à l'assemblée, que l'assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, avec l'accord unanime des actionnaires présents ou représentés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société de «D. LIGHTING & DESIGN S.A.» en «EU-ROPTRADE S.A.» et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 1 comme suit:

Art. 1^{er} . (1^{er} paragraphe). «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «EUROPTRADE S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-9706 Clervaux, 2A, Route d'Eselborn, vers L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss et de modifier en conséquence le deuxième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

Art. 1^{er} . (2^{ème} paragraphe). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Weiswampach.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence modification de l'article 2 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

Art. 2. «La Société a pour objet le commerce de gros et de détail. Elle pourra importer, exporter, acheter, vendre ou louer tous biens meubles.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le commissaire aux comptes D2T SERVICES S.A..

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement du commissaire révoqué la société FOP CONSEIL & EXPERTISE S. A., ayant son siège social à L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 176877 pour une durée de six ans.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Thierry Bichel, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 février 2014. LAC / 2014 / 6200. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014027728/104.

(140033839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Maritime Holdings Lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.551.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- TCS II Investment Holding Company (Offshore) LLC, a limited liability company existing under the laws of Anguilla, having its registered office in Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I. and registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006085 (the "Shareholder 1" or the "Contributor 1"); and

- TCS II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC, a limited liability company existing under the laws of Anguilla, having its registered office in Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I. and registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006052 (the "Shareholder 2" or the "Contributor 2", together with the Shareholder 1 being collectively referred to hereafter as the "Shareholders");

all hereby represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the sole shareholders of Maritime Holdings Lu S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 180551 and with a share capital of USD 20,000, incorporated by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary public established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2858 dated 14 November 2013 (the "Company"). The articles of association of the Company have never been amended since the incorporation of the Company.

II.- That the 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items on the agenda the Shareholders expressly state having been duly informed about beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,002 (twenty thousand and two United States Dollars) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, respectively subject to the payment of a share premium amounting to USD 2,905,499 (two million nine hundred five thousand four hundred ninety-nine United States Dollars) and to the payment of a share premium amounting to USD 74,499 (seventy-four thousand four hundred ninety-nine United States Dollars);

3. Subscription and payment of the new shares by way of contributions in kind respectively by TCS II Investment Holding Company (Offshore) LLC and TCS II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,002 (twenty thousand and two United States Dollars) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, (i) 1 (one) of which (the "Share 1") shall be subject to the payment of a share premium in the amount of USD 2,905,499 (two million nine hundred five thousand four hundred ninety-nine United States Dollars) (the "Share Premium 1"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in a receivable amounting to USD 2,905,500 (two million nine hundred five thousand five hundred United States Dollars) (the "Receivable 1") (the "Contribution 1") and (ii) 1 (one) of which (the "Share 2") shall be subject to the payment of a share premium in the amount of USD 74,499 (seventy-four thousand four hundred ninety-nine United States Dollars) (the "Share Premium 2"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in a receivable amounting to USD 74,500 (seventy-four thousand five hundred United States Dollars) (the "Receivable 2") (the "Contribution 2").

Contributors' Interventions - Subscriptions - Payments

Thereupon intervenes the Contributor 1 represented as stated here above. The Contributor 1 declares to subscribe the Share 1 in the Company and to pay it up entirely by the Contribution 1, subject to the payment of the Share Premium 1.

Thereupon intervenes the Contributor 2 represented as stated here above. The Contributor 2 declares to subscribe the Share 2 in the Company and to pay it up entirely by the Contribution 2, subject to the payment of the Share Premium 2.

Description of the Contributions

The Contribution 1 made by the Contributor 1 in exchange of the issuance of the Share 1 and subject to the payment of the Share Premium 1 is composed of the Receivable 1.

The Contribution 2 made by the Contributor 2 in exchange of the issuance of the Share 2 and subject to the payment of the Share Premium 2 is composed of the Receivable 2.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor 1 of the Share 1 and the Share Premium 1 through the Contribution 1 as well as the subscription and the payment by the Contributor 2 of the Share 2 and the Share Premium 2 through the Contribution 2.

Valuation

The valuation of USD 2,905,500 (two million nine hundred five thousand five hundred United States Dollars) with respect to the Contribution 1 has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value effective as of 17 December 2013, which shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The valuation of USD 74,500 (seventy-four thousand five hundred United States Dollars) with respect to the Contribution 2 has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value effective as of 17 December 2013, which shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Evidence of the Contributions' existence

A proof of the Contribution 1 as well as of the Contribution 2 have been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr. Pedro Fernandes das Neves, as manager, with professional address at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

b) Mrs. Julie K. Braun, as manager, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, United States of America, MN 55402,

all represented here by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, by virtue of a proxy contained in a statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution 1 and the Contribution 2, expressly agree with the descriptions of these Contribution 1 and Contribution 2, with their respective valuations, and confirm the validity of the subscriptions and payments.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- TCS II Investment Holding Company (Offshore) LLC: 19,501 (nineteen thousand five hundred and one) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.
- TCS II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC: 501 (five hundred and one) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that all the 20,002 (twenty thousand and two) shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution 1 and Contribution 2 having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association so that it shall now read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at twenty thousand and two United States Dollars (USD 20,002) divided into twenty thousand and two (20,002) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolutions of its shareholders"

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- TCS II Investment Holding Company (Offshore) LLC, une limited liability company régie par les lois de Anguilla, ayant son siège social sis à Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I. et enregistrée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3006085 (l'«Associé 1» ou l'"Apporteur 1"); et

- TCS II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC, une limited liability company régie par les lois de Anguilla, ayant son siège social sis à Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I. et enregistrée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3006052 (l'«Associé 2» ou l'"Apporteur 2", ensemble avec l'Associé 1 collectivement désignés ci-après comme les "Associés");

tous ici représentés par Madame Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les seuls associés de Maritime Holdings Lu S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxem-

bourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180551 et avec un capital social de 20.000 USD, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2858 en date du 14 novembre 2013 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

II.- Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont les Associés déclarent expressément avoir été préalablement et dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux Dollars Américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 20.002 USD (vingt mille et deux Dollars Américains) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, respectivement soumises au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 2.905.499 USD (deux millions neuf cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains) et au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 74.499 USD (soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains);

3. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales par la voie d'apports en nature respectivement par TCS II Investment Holding Company (Offshore) LLC et TCS II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir convocation préalable afférente à la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation utile a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chacun des documents.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux Dollars Américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 20.002 USD (vingt mille et deux Dollars Américains) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, (i) dont 1 (une) (la "Part Sociale 1") est soumise au paiement d'une prime d'émission de 2.905.499 USD (deux millions neuf cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains) (la "Prime d'Emission 1"), le tout devant être libéré par voie d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 2.905.500 USD (deux millions neuf cent cinq mille cinq cents Dollars Américains) (la "Créance 1") (l'"Apport 1") et (ii) dont 1 (une) (la "Part Sociale 2") est soumise au paiement d'une prime d'émission de 74.499 USD (soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains) (la "Prime d'Emission 2"), le tout devant être libéré par voie d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 74.500 USD (soixante-quatorze mille cinq cents Dollars Américains) (la "Créance 2") (l'"Apport 2").

Interventions des Apporteurs - Souscriptions - Paiements

Ici intervient l'Apporteur 1 représenté comme indiqué ci-dessus. L'Apporteur 1 déclare souscrire la Part Sociale 1 de la Société et la libérer entièrement par voie de l'Apport 1, sujet au paiement de la Prime d'Emission 1.

Ici intervient l'Apporteur 2 représenté comme indiqué ci-dessus. L'Apporteur 2 déclare souscrire la Part Sociale 2 de la Société et la libérer entièrement par voie de l'Apport 2, sujet au paiement de la Prime d'Emission 2.

Description des Apports

L'Apport 1 réalisé par l'Apporteur 1 en échange de l'émission de la Part Sociale 1 et soumis au paiement de la Prime d'Emission 1 se compose de la Créance 1.

L'Apport 2 réalisé par l'Apporteur 2 en échange de l'émission de la Part Sociale 2 et soumis au paiement de la Prime d'Emission 2 se compose de la Créance 2.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur 1 de la Part Sociale 1 et de la Prime d'Emission 1 par voie de l'Apport 1 ainsi que la souscription et le paiement par l'Apporteur 2 de la Part Sociale 2 et de la Prime d'Emission 2 par voie de l'Apport 2.

Evaluation

L'évaluation à 2.905.500 USD (deux millions neuf cent cinq mille cinq cents Dollars Américains) de l'Apport 1 a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de la valeur de l'apport en date du 17 décembre 2013, qui restera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'évaluation à 74.500 USD (soixante-quatorze mille cinq cents Dollars Américains) de l'Apport 2 a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de la valeur de l'apport en date du 17 décembre 2013, qui restera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence des Apports

Une preuve de l'Apport 1 ainsi que de l'Apport 2 ont été apportées.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) M. Pedro Fernandes das Neves, gérant, avec adresse professionnelle sise au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

b) Mme Julie K. Braun, gérante, avec adresse professionnelle sise au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, Etats-Unis d'Amérique, MN 55402,

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration de valeur de l'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport 1 et de l'Apport 2, déclarent expressément être d'accord avec la description de ces Apport 1 et Apport 2, avec leurs évaluations respectives et confirment la validité des souscriptions et des paiements.

Quatrième résolution:

Suite aux déclarations et aux résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- TCS II Investment Holding Company (Offshore) LLC: 19.501 (dix-neuf mille cinq cent une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

- TCS II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC: 501 (cinq cent une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

Le notaire prend acte que les 20.002 (vingt mille et deux) parts sociales susmentionnées, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

Suite aux déclarations et aux résolutions qui précèdent et l'Apport 1 et l'Apport 2 ayant été entièrement libérés, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille et deux Dollars Américains (20.002 USD), divisé en vingt mille et deux (20.002) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Américain (1 USD) chacune. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée selon la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés».

Aucune autre modification n'est à effectuer à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations et autres charges, sous quelque forme que ce soit, qui devront être supportés par la Société ou qui lui seront facturés en rapport avec son augmentation de capital, sont estimés approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été clôturée.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire susmentionné, le jour indiqué en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, cette dernière a signé le présent acte avec nous notaire.

Le notaire susmentionné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17348. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014027961/266.

(140033997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

**Lunar Altrincham S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EPF Acquisition Co 3 S.à r.l.).**

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.264.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lunar Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182752

duly represented by Maître Matthias PROCHASKA, lawyer, having his professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 30th, 2014 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Lunar Altrincham S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.264 (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 20th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Conversion of the currency of the Company's share capital from Euro to GBP;
2. Increase of the Company's share capital by an amount of two thousand seven hundred and ten pound sterling (GBP 2,710), in order to bring it from its current amount of ten thousand two hundred ninety pound sterling (GBP 10,290) up to a new amount of thirteen thousand pound sterling (GBP 13,000), through the issuance of two thousand seven hundred and ten (2,710) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1) each; and
3. Subsequent amendment of article 5 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to

(i) convert, with immediate effect, the currency of the Company's share capital, currently amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, from Euro into pound sterling at the FX trade exchange rate of 30 January 2014 of zero point eight two three eight GBP/Euro (0.8238 GBP/EUR), resulting in a share capital of the Company of ten thousand two hundred and ninety pound sterling (GBP 10,290), and

(ii) to convert, with immediate effect, the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, into ten thousand two hundred and ninety (10,290) shares with a par value of one GBP (GBP 1) each.

As a result of the above conversion, the amount of seven point five pound sterling (GBP 7.50) will be allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two thousand seven hundred and ten pound sterling (GBP 2,710) up to a new amount of thirteen thousand pound sterling (GBP 13,000), through the issuance of two thousand seven hundred and ten (2,710) new shares having a par value of one pound sterling (GBP 1) each.

All of the two thousand seven hundred and ten (2,710) newly issued shares have been subscribed by the Sole Shareholder at a total price of two thousand seven hundred and ten pound sterling (GBP 2,710), to be entirely allocated to the share capital of the Company. All of the two thousand seven hundred and ten pound sterling (GBP 2,710) have been fully paid up in cash so that the amount of two thousand seven hundred and ten pound sterling (GBP 2,710) is as of now at the disposal of the Company, proof of which is given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Company's articles of association in order to read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirteen thousand pound sterling (GBP 13,000.-), represented by thirteen thousand (13,000) shares in registered form, having a nominal value of one pounds sterling (GBP 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Lunar Holding S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 182752,

dûment représentée par Maître Matthias PROCHASKA, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 30 janvier 2014.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société Lunar Altrincham S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 174.264 (la «Société») et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant (l'«ordre du jour»):

Ordre du jour:

1. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro en livre sterling;
2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de deux mille sept cent dix livres sterling (GBP 2.710), afin de le porter de son montant actuel de dix mille deux cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 10.290) jusqu'à un nouveau montant de treize mille livres sterling (GBP 13.000) par l'émission de deux mille sept cent dix (2.710) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune; et
3. Modification corrélative de l'article 5 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de

(i) convertir, avec effet immédiat, la devise du capital social de la Société, dont le montant actuel est de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, de l'Euro en livre sterling au taux de change Forex du 30 janvier 2014, de zéro virgule huit mille deux cent trente huit livre sterling/Euro (0,8238 GBP/EUR), donnant un capital social de la Société de dix mille deux cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 10.290), et

(ii) de convertir, avec effet immédiat, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, en dix mille deux cent quatre-vingt-dix (10.290) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

En conséquence de la conversion susmentionnée, le montant de sept virgule cinq livres sterling (GBP 7,5) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux mille sept cent dix livres sterling (GBP 2.710), afin de le porter de son montant actuel de dix mille deux cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 10.290) à un nouveau montant de treize mille livres sterling (GBP 13.000) par l'émission de dix mille deux cent quatre-vingt-dix (10.290) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

L'ensemble des deux mille sept cent dix (2.710) nouvelles parts sociales a été entièrement payé en numéraire, de sorte que le montant de deux mille sept cent dix livres sterling (GBP 2.710) est dès maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve est apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à treize mille livres sterling (GBP 13.000.-), représenté par treize mille (13.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 février 2014. Relation: LAC/2014/6155. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014027782/136.

(140033688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Mille Lacs LU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.002,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.086.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Castlelake II, L.P., a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, United States of America, and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4915729 (the "Shareholder 1" or the "Contributor 1"); and

- Castlelake II Opportunities, L.P., a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, United States of America, and registered with the Delaware

Division of Corporations under number 5004095 (the "Shareholder 2" or the "Contributor 2", together with the Shareholder 1 being collectively referred to hereafter as the "Shareholders");

all hereby represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the sole shareholders of Mille Lacs LU S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 178086 and with a share capital of USD 25,000, incorporated by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary public established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1903 dated 7 August 2013 (the "Company"). The articles of association of the Company have never been amended since the incorporation of the Company.

II.- That the 25,000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items on the agenda the Shareholders expressly state having been duly informed about beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) to USD 25,002 (twenty-five thousand and two United States Dollars) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, respectively subject to the payment of a share premium amounting to USD 14,624 (fourteen thousand six hundred twenty-four United States Dollars) and to the payment of a share premium amounting to USD 374 (three hundred seventy-four United States Dollars);

3. Subscription and payment of the new shares by way of contributions in kind respectively by Castl lake II, L.P. and Castl lake II Opportunities, L.P.;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) to USD 25,002 (twenty-five thousand and two United States Dollars) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, (i) 1 (one) of which (the "Share 1") shall be subject to the payment of a share premium in the amount of USD 14,624 (fourteen thousand six hundred twenty-four United States Dollars) (the "Share Premium 1"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in a receivable amounting to USD 14,625 (fourteen thousand six hundred twenty-five United States Dollars) (the "Receivable 1") (the "Contribution 1") and (ii) 1 (one) of which (the "Share 2") shall be subject to the payment of a share premium in the amount of USD 374 (three hundred seventy-four United States Dollars) (the "Share Premium 2"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in a receivable amounting to USD 375 (three hundred seventy-five United States Dollars) (the "Receivable 2") (the "Contribution 2").

Contributors' Interventions - Subscriptions - Payments

Thereupon intervenes the Contributor 1 represented as stated here above. The Contributor 1 declares to subscribe the Share 1 in the Company and to pay it up entirely by the Contribution 1, subject to the payment of the Share Premium 1.

Thereupon intervenes the Contributor 2 represented as stated here above. The Contributor 2 declares to subscribe the Share 2 in the Company and to pay it up entirely by the Contribution 2, subject to the payment of the Share Premium 2.

Description of the Contributions

The Contribution 1 made by the Contributor 1 in exchange of the issuance of the Share 1 and subject to the payment of the Share Premium 1 is composed of the Receivable 1.

The Contribution 2 made by the Contributor 2 in exchange of the issuance of the Share 2 and subject to the payment of the Share Premium 2 is composed of the Receivable 2.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor 1 of the Share 1 and the Share Premium 1 through the Contribution 1 as well as the subscription and the payment by the Contributor 2 of the Share 2 and the Share Premium 2 through the Contribution 2.

Valuation

The valuation of USD 14,625 (fourteen thousand six hundred twenty-five United States Dollars) with respect to the Contribution 1 has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value effective as of 16 December 2013, which shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The valuation of USD 375 (three hundred seventy-five United States Dollars) with respect to the Contribution 2 has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value effective as of 16 December 2013, which shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Evidence of the Contributions' existence

A proof of the Contribution 1 as well as of the Contribution 2 have been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr. Pedro Fernandes das Neves, as manager, with professional address at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

b) Mrs. Julie K. Braun, as manager, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, United States of America, MN 55402,

all represented here by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy contained in a statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution 1 and the Contribution 2, expressly agree with the descriptions of these Contribution 1 and Contribution 2, with their respective valuations, and confirm the validity of the subscriptions and payments.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Castlelake II, L.P.: 24,376 (twenty-four thousand three hundred seventy-six) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

- Castlelake II Opportunities, L.P.: 626 (six hundred twenty-six) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that all the 25,002 (twenty-five thousand and two) shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution 1 and Contribution 2 having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association so that it shall now read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at twenty-five thousand and two United States Dollars (USD 25,002) divided into twenty-five thousand and two (25,002) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolutions of its shareholders"

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Castlelake II, L.P., une société en commandite simple régie par les lois du Delaware, ayant son siège social sis au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4915729 (l'"Associé 1" ou l'"Apporteur 1"); et

- Castlelake II Opportunities, L.P., une société en commandite simple régie par les lois du Delaware, ayant son siège social sis au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 5004095 (l'"Associé 2" ou l'"Apporteur 2", ensemble avec l'Associé 1 collectivement désignés ci-après comme les "Associés");

tous ici représentés par Madame Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les seuls associés de Mille Lacs LU S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178086 et avec un capital social de 25.000 USD, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1903 en date du 7 août 2013 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

II.- Que les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont les Associés déclarent expressément avoir été préalablement et dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux Dollars Américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 25.000 USD (vingt-cinq mille Dollars Américains) à 25.002 USD (vingt-cinq mille et deux Dollars Américains) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, respectivement soumises au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 14.624 USD (quatorze mille six cent vingt-quatre Dollars Américains) et au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 374 USD (trois cent soixante-quatorze Dollars Américains);

3. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales par la voie d'apports en nature respectivement par Castlelake II, L.P. et Castlelake II Opportunities, L.P.;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir convocation préalable afférente à la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation utile a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chacun des documents.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux Dollars Américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 25.000 USD (vingt-cinq mille Dollars Américains) à 25.002 USD (vingt-cinq mille et deux Dollars Américains) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, (i) dont 1 (une) (la "Part Sociale 1") est soumise au paiement d'une prime d'émission de 14.624 USD (quatorze mille six cent vingt-quatre Dollars Américains) (la "Prime d'Emission 1"), le tout devant être libéré par voie d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 14.625 USD (quatorze mille six cent vingt-cinq Dollars Américains) (la "Créance 1") (l'"Apport 1") et (ii) dont 1 (une) (la "Part Sociale 2") est soumise au paiement d'une prime d'émission de 374 USD (trois cent soixante-quatorze Dollars Américains) (la "Prime d'Emission 2"), le tout devant être libéré par voie d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 375 USD (trois cent soixante-quinze Dollars Américains) (la "Créance 2") (l'"Apport 2").

Interventions des Apporteurs - Souscriptions - Paiements

Ici intervient l'Apporteur 1 représenté comme indiqué ci-dessus. L'Apporteur 1 déclare souscrire la Part Sociale 1 de la Société et la libérer entièrement par voie de l'Apport 1, sujet au paiement de la Prime d'Emission 1.

Ici intervient l'Apporteur 2 représenté comme indiqué ci-dessus. L'Apporteur 2 déclare souscrire la Part Sociale 2 de la Société et la libérer entièrement par voie de l'Apport 2, sujet au paiement de la Prime d'Emission 2.

Description des Apports

L'Apport 1 réalisé par l'Apporteur 1 en échange de l'émission de la Part Sociale 1 et soumis au paiement de la Prime d'Emission 1 se compose de la Créance 1.

L'Apport 2 réalisé par l'Apporteur 2 en échange de l'émission de la Part Sociale 2 et soumis au paiement de la Prime d'Emission 2 se compose de la Créance 2.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur 1 de la Part Sociale 1 et de la Prime d'Emission 1 par voie de l'Apport 1 ainsi que la souscription et le paiement par l'Apporteur 2 de la Part Sociale 2 et de la Prime d'Emission 2 par voie de l'Apport 2.

Evaluation

L'évaluation à 14.625 USD (quatorze mille six cent vingt-cinq Dollars Américains) de l'Apport 1 a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de la valeur de l'apport en date du 16 décembre 2013, qui restera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'évaluation à 375 USD (trois cent soixante-quinze Dollars Américains) de l'Apport 2 a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de la valeur de l'apport en date du 16 décembre 2013, qui restera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence des Apports

Une preuve de l'Apport 1 ainsi que de l'Apport 2 ont été apportées.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) M. Pedro Fernandes das Neves, gérant, avec adresse professionnelle sise au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

b) Mme Julie K. Braun, gérante, avec adresse professionnelle sise au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, Etats-Unis d'Amérique, MN 55402,

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration de valeur de l'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport 1 et de l'Apport 2, déclarent expressément être d'accord avec la description de ces Apport 1 et Apport 2, avec leurs évaluations respectives et confirment la validité des souscriptions et des paiements.

Quatrième résolution:

Suite aux déclarations et aux résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Castlelake II, L.P.: 24.376 (vingt-quatre mille trois cent soixante-seize) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

- Castlelake II Opportunities, L.P.: 626 (six cent vingt-six) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

Le notaire prend acte que les 25.002 (vingt-cinq mille et deux) parts sociales susmentionnées, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

Suite aux déclarations et aux résolutions qui précèdent et l'Apport 1 et l'Apport 2 ayant été entièrement libérés, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille et deux Dollars Américains (25.002 USD), divisé en vingt-cinq mille et deux (25.002) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Américain (1 USD) chacune. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée selon la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés».

Aucune autre modification n'est à effectuer à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations et autres charges, sous quelque forme que ce soit, qui devront être supportés par la Société ou qui lui seront facturés en rapport avec son augmentation de capital, sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été clôturée.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire susmentionné, le jour indiqué en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, cette dernière a signé le présent acte avec nous notaire.

Le notaire susmentionné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17354. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014027972/264.

(140033995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Mail Order Fly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 28, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 157.732.

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MAIL ORDER FLY S.A.», ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 15 rue de l'Industrie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157 732, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 06 décembre 2010, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 459 du 10 mars 2011, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel JARRY, consultant, demeurant à 58 chemin des Collettes, 06800 Cagnes-sur-Mer (France).

Le président désigne comme secrétaire Maître Audrey SEBE, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2143 Luxembourg, 45, rue Laurent Ménager.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Arnaud SCHMITT, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2143 Luxembourg, 45, rue Laurent Ménager.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente-et-un mille Euros (31.000.-EUR) et divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-), étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle à L-8069 Bertrange, 15 rue de l'Industrie à l'adresse suivante: L-2175 Luxembourg, 28 rue Alfred de Musset;

2 Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts de la Société;

3 Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à L-8069 Bertrange, 15 rue de l'Industrie à l'adresse suivante: L-2175 Luxembourg, 28 rue Alfred de Musset;

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale a décidé de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. (premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cent euros (EUR 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. JARRY, A. SEBE, A. SCHMITT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 20 janvier 2014. Relation: DIE/2014/751. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014027973/57.

(140033487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Trasteel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 147.159.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014033200/9.

(140036959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Vignola Packaging, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.400,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 184.833.

—
Extrait des résolutions des associés de la Société adoptées par écrit le 26 février 2014

Les associés de la Société ont décidé, avec effet immédiat, de reclasser Joost Anton Mees de sa fonction de gérant unique de la Société en gérant de classe B de la Société. Les associés ont décidé de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Katherine Lehman, dont l'adresse se situe au 780 Third Avenue, 40th Floor, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société et Marcus Jacobus Dijkerman, dont l'adresse se situe au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société.

En conséquence de ce qui précède, en date du 26 février 2014, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Katherine Lehman, gérant de classe A;
- Joost Anton Mees, gérant de classe B; et
- Marcus Jacobus Dijkerman, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vignola Packaging
Un mandataire

Référence de publication: 2014033214/23.

(140037300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

VEROMAXIS S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 64.683.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le vingt décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

Monsieur André VANDERPERRE, demeurant à B-7040 Query, 13A, rue du Gros Buisson ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que son mandant est seul propriétaire de toutes les actions de la société anonyme-société de gestion de patrimoine familial VEROMAXIS S.A., SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 64.683, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 03 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 595 du 17 août 1998

dont les statuts ont été modifiés en plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro C 369 du 19 février 2009

Que le capital social est fixé à quatre cent cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 457.500,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-deux euros et cinquante cents (EUR 152,50) chacune,

- que son mandant décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, son mandant reprend tout l'actif à son compte;
- que son mandant reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'il assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;

- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17470. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014033222/42.

(140036858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

UniCredit Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 9.989.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014033203/12.

(140037324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

V-Chain, Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 183.929.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire en date du 28 février 2014 que

1) le conseil d'administration de V-Chain a révoqué avec effet au 20 janvier 2014 le mandat de délégué à la gestion journalière donné à la société belge GUMPTION avec siège social à B-2550 Kontich, Prins Boudewijnlaan 20, BCE 0847.610.843.

2) le conseil d'administration de V-Chain a délégué sa gestion journalière à GUMPTION, une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 22, zone industrielle de Kehlen, L-8287 Kehlen, immatriculée au RCS de Luxembourg sous B181382.

Le représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de GUMPTION est Monsieur Bart Embrechts, né le 5 avril 1976 à Leuven (B), demeurant professionnellement B-2550 Kontich, Prins Boudewijnlaan 20.

Leur mandat est donné pour une durée indéterminée avec prise d'effet à la date du 20 janvier 2014.

Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chacun des délégués à la gestion journalière, agissant individuellement par son représentant permanent.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Référence de publication: 2014033206/22.

(140036956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Infra-Invest 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 900.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.941.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh of February,

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Infra-Invest 2 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, incorporated by deed enacted on the 31th day of December 2009, inscribed on 28 January 2010 at the Luxembourg trade register under section B number 150.941, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 459 of March 3, 2010 whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed enacted on June 24, 2013, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2017 of August 20, 2013.

The meeting is chaired by Ms Sara LECOMTE, private employee professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Flora GIBERT, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder presents or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,500 (one thousand five hundred) class C shares, 1,500 (one thousand five hundred) class D shares, 3,000 (three thousand) class E shares, 1,000 (one thousand) class H shares, 2,000 (two thousand) class I shares, with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Creation of two categories of managers, category A manager and category B managers, and definition of the powers of signature;
2. Subsequent amendment of article eleven of the articles of incorporation;
3. Appointment of Mr Ronan BODERE as A Manager and of Mr Bruno BAGNOULS and Mr Jean-Philippe FIORUCCI as B Managers;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder unanimously decides what follows:

First resolution

The general meeting resolves to create two categories of managers: category A manager and category B managers. The general meeting resolves to grant the category A manager all necessary powers to represent the Company by its sole signature. The Company may be further bound by the joint signature of any two category B managers.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend article eleven of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 11.** The Company is managed by at least three managers, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office. The managers will constitute a board of managers which will be constituted by one manager of category A (the "A Manager") and two or more managers of category B (the "B Managers") (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as "Managers"). The Managers need not to be shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Managers, or in case of plurality of Managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers."

Third resolution

The meeting resolves to appoint/requalify the mandate with immediate effect and for an undetermined duration of:

- Mr Ronan BODERE, residing professionally at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, as A Manager
- Mr Bruno BAGNOULS, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as B Manager
- Mr Jean-Philippe FIORUCCI, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as B Manager

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onze février,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Infra-Invest 2 S.à r.l.", ayant son siège social à 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 31 décembre 2009, inscrite le 28 janvier 2010 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 150.941, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 459 du 3 mars 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 24 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2017 du 20 août 2013.

L'assemblée est présidée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora GIBERT, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe C, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe D, trois mille (3.000) parts sociales de classe E, mille (1.000) parts sociales de classe H et deux mille (2.000) parts sociales de classe I, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Création de deux catégories de gérant: gérant de catégorie A et gérants de catégorie B et définition des pouvoirs de signature;

2. Modification subséquente de l'article onze des statuts de la Société;

3. Nomination de Mr Ronan BODERE en tant que gérant de catégorie A et de Messieurs Bruno BAGNOULS et Jean-Philippe FIORUCCI en tant que gérants de catégorie B;

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer deux catégories de gérants, la catégorie A et la catégorie B. L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au gérant de catégorie A de représenter la Société par sa seule signature. La Société sera également valablement représentée par la signature conjointe de deux gérants de catégorie B.

Deuxième résolution

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée générale décide également de modifier l'article onze des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est administrée par au moins trois gérants, nommés par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Les gérants constituent un conseil de gérance formé d'un gérant de catégorie A («Gérant A») et au moins deux gérants de catégorie B («Gérants B») (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que «Gérants»). Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les Gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer en toutes circonstances et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectées.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer/requalifier les mandats avec effet immédiat et pour une durée indéterminée de:

- M. Ronan BODERE, demeurant 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A
- M. Bruno BAGNOULS, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B
- M. Jean-Philippe FIORUCCI, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 février 2014. Relation: LAC/2014/7160. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014033380/138.

(140037583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

Italiani.lu, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 50, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg F 6.904.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 février 2014

Siège social

Modification de l'article 1 des statuts:

Les associés décident de transférer le siège social de l'association du 246, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange au 50, rue de la Libération L-4210 Esch-sur-Alzette avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour l'association

Référence de publication: 2014033384/14.

(140037340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

Jog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 82.895.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014033392/12.

(140037424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

Jibaldis S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.001.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu le 21 novembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère

Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme JIBALLDIS S.A., dont le siège social à L-1750 Luxembourg, 66 avenue Victor Hugo, a été dénoncé en date du 23 septembre 2005, RCS B 94.001 et mis les frais à la charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Thomas Held
Liquidateur

Référence de publication: 2014033390/16.

(140037388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

KH Kaufhaus Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 165.646.

—
Auszug aus dem Kauf- und Abtretungsvertrag über Gesellschaftsanteile der Gesellschaft vom 06. Januar 2014

Aufgrund eines Kauf- und Abtretungsvertrags über Gesellschaftsanteile der Gesellschaft vom 06. Januar 2014 haben sich folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben:

- Censi Holding A S.à r.l., eine société à responsabilité limitée mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg unter der Nummer B 159.894 hält mit Wirkung zum 06. Januar 2014 an der Gesellschaft folgende Anteile: 0 Klasse A Anteile sowie 0 Klasse B Anteile

- SIGNA Prime Capital Invest GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach österreichischen Recht mit Sitz in Freyung 3, A-1010 Wien, eingetragen im Firmenbuch der Stadt Wien unter der Nummer FN 352317p hält mit Wirkung zum 06. Januar 2014 an der Gesellschaft folgende Anteile: 5.000 Klasse A Anteile sowie 5.000 Klasse B-Anteile

- SIGNA Projekt Beteiligung GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach österreichischem Recht mit Sitz in Freyung 3, A-1010 Wien, eingetragen im Firmenbuch der Stadt Wien unter der Nummer FN 374833 a hält mit Wirkung zum 06. Januar 2014 an der Gesellschaft folgende Anteile: 1.250 Klasse A Anteile sowie 1.250 Klasse B Anteile

Référence de publication: 2014033396/20.

(140037555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

Liberty Optic Product, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4761 Pétange, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.880.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants

Les gérants de la société à responsabilité limitée Liberty Optic Product ont pris la résolution suivante:

1. Ils décident de transférer le siège social de la société de Rue de Niedercorn, 56 à L-4762 PETANGE à l'adresse suivante, et ce à compter du 03 février 2014:

Route de Luxembourg, 21
à L-4761 PETANGE

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014033400/14.

(140037626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

Nexcentrica Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 138.198.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014033424/9.

(140037506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

Lilou Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 125.717.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement commercial VI no 315/14 du 27 février 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société LILOU INVESTMENTS SARL en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 20 mars 2014.

Luxembourg, le 3 mars 2014.

Pour extrait conforme

Laurent BIZZOTTO

Le liquidateur

Référence de publication: 2014033404/20.

(140037565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

Artic Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 157.863.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 30 décembre 2013

- Mr Ahcène Boulhais, employé privé, demeurant professionnellement au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se déroulera en 2016.

- Le mandat de Mme Francine Gaumond, demeurant professionnellement au 2144 King Street West, bureau 110, CDN- J1J 2E8 Sherbrooke, Québec, comme Commissaire aux Comptes est renouvelé pour une période de un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se déroulera en 2014.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

ARTIC INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014032686/18.

(140036753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Allianz Finance VII Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 162.663.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der Generalversammlung der Aktionäre vom 11. Februar 2014 geht hervor:

- dass Herr Felix BENEDIKT als täglicher Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Februar 2014 zurückgetreten ist und die Gesellschaft den Rücktritt akzeptiert hat; und

- dass Herr Lars THOMAS, geboren am 11. März 1973, in Düsseldorf, Deutschland, mit Geschäftsanschrift in 14, Boulevard F. D. Roosevelt, L-2450 Luxemburg, mit Wirkung zum 1. Februar 2014 für einen Zeitraum von sechs (6) Jahren zum täglichen Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28. Februar 2014.

Référence de publication: 2014032653/16.

(140037132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

Sberbank AM UCITS Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 166.405.

—
EXTRAIT

Mr. Jean-Luc Pipon a remis sa démission en tant que membre du conseil d'administration avec effet le 28 février 2014.

Fait à Bertrange, le 28 février 2014.

Pour le compte de Sberbank AM UCITS Fund

Jean-Yves Corneau

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2014033468/13.

(140037368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

Ruffer SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.817.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 20.09.2013 nomme M. Alain Guérard (demeurant professionnellement 24 Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg) en tant qu'administrateur en remplacement de M. Grégory Cremen jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Référence de publication: 2014033462/11.

(140037438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

Marnix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 58.360.

—
L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MARNIX S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 58360, constituée suivant acte notarié reçu par Maître André-Jean Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Association C (le «Mémorial»), numéro 309 du 19 juin 1997, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Mersch en date du 19 mai 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 765 du 26 juillet 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'année sociale de la société pour qu'elle commence désormais le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2.- Modification subséquente de l'article 10 des statuts.

3.- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du 30 septembre à 15 heures au 30 juin à 15 heures et pour la première fois en 2014.

4.- Modification subséquente de l'article 11 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social pour qu'il commence le premier jour du mois de janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Par conséquent l'exercice social qui a débuté le 1^{er} juillet 2013, se clôturera exceptionnellement le 31 décembre 2013.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article dix des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 30 septembre à 15.00 heures au 30 juin à 15.00 heures et pour la première fois en 2014.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le trente juin à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2014. Relation: LAC/2014/987. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2014032409/66.

(140036502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.

G.Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 55.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014033364/9.

(140037480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

Feri Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014033355/9.

(140037579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.